



TNCDC
TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

LE TRAVAIL SOCIAL COMME LEVIER DE TRANSFORMATION SOCIALE

Contribution dans le cadre des états généraux du travail social « Façonner le travail social de demain »

Déposée le 15 septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS ?	3
LA TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC).....	3
L'ACTION DES CDC DANS LES COMMUNAUTÉS.....	4
INTRODUCTION	5
POURQUOI UNE CONTRIBUTION DE LA TNCDC?	5
RÉSUMÉ DE LA CONTRIBUTION.....	5
SOMMAIRE DES PROPOSITIONS	6
ACTION COMMUNAUTAIRE ET TRAVAIL SOCIAL	6
L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (ACA), MIROIR DE LA PRATIQUE EN TRAVAIL SOCIAL.....	7
LES ENJEUX DE L'ACA.....	7
PISTES DE SOLUTION	8
TRAVAIL SOCIAL ET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION	9
MISE EN CONTEXTE	9
DÉFINITIONS DE LA TNCDC	9
LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE	10
AGIR SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	10
UN PROBLÈME SOCIAL QUI DEMANDE UNE INTERVENTION COLLECTIVE.....	11
PISTES DE SOLUTION	11
CONCLUSION	12

QUI SOMMES-NOUS ?

La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC)

La TNCDC est un réseau national ayant pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. Elle promeut la place incontournable qu'occupe le mouvement communautaire autonome dans le développement local, et ce, dans une perspective de justice sociale ainsi que de développement global et durable de notre société. Elle est l'interlocutrice de la ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire en matière de lutte à la pauvreté.



L'action des CDC dans les communautés

Qu'est-ce qu'une Corporation de développement communautaire?

Une Corporation de développement communautaire (CDC) est un regroupement d'organisations communautaires qui œuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné.

Elle a pour mission d'assurer la participation active et concertée des organismes membres au développement socioéconomique de leur milieu, dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des personnes qui y vivent. Pour ce faire, une CDC développe des projets structurants à vocation sociale, en partenariat avec les municipalités, les citoyens, ainsi que l'ensemble des acteurs du milieu.

Quels sont les mandats d'une CDC ?

Selon les enjeux et priorités locales, les actions des CDC s'inscrivent dans différents volets :

- Concerter entre organismes pour favoriser la vie associative
- Agir comme catalyseur des partenaires et projets du milieu
- Informer sur différents enjeux locaux, régionaux et nationaux en lien avec le communautaire
- Offrir de la formation à ses organismes membres
- Soutenir ses membres en proposant des services adaptés à leurs besoins
- Participer à l'économie sociale et solidaire
- Consolider le développement sociocommunautaire de son territoire
- Promouvoir l'action communautaire autonome
- Représenter ses membres en siégeant sur diverses instances
- Travailler en partenariat avec des acteurs politiques, institutionnels et socioéconomiques
- Identifier et analyser les diverses problématiques sociales

+ Bénéfices et avantages



Connectée sur les réalités de son territoire

Elle connaît les organismes locaux et peut vous aider à cibler leurs besoins et leurs intérêts pour mieux les rejoindre.



Créatrice de relations durables

Facilitatrice, elle favorise une collaboration entre les acteurs locaux, qu'ils soient de la sphère communautaire, économique ou politique avec une approche « multiréseaux ».



Concertée à travers son milieu

Elle permet la réflexion collective pour générer des solutions en étant la seule à favoriser la concertation entre les divers organismes du milieu communautaire.



Centrée sur des solutions inclusives

Elle assure la mobilisation des citoyens et devient un tremplin pour l'initiative de nouvelles actions intersectorielles.



Créatrice de développement

Elle permet la mise sur pied de projets qui bénéficient autant aux acteurs qu'aux décideurs locaux.



INTRODUCTION

Pourquoi une contribution de la TNCDC ?

La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) et son intervention prennent racine dans les mêmes fondements que le travail social, si l'on en croit la définition internationale¹. En effet, elle souhaite favoriser le changement social et le développement social par des stratégies d'appropriation du pouvoir d'agir des collectivités. Ce pouvoir d'agir est dirigé vers les enjeux qui touchent une collectivité locale, qu'ils soient propres à cette collectivité ou partagés plus largement à l'échelle du Québec.

Le réseau des CDC vise ultimement une plus grande justice sociale en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Selon son cadre de référence, il se dote d'une mission intrinsèquement liée à celle du travail social². Le réseau des CDC fait prendre vie au mode d'intervention collective, mode qui, vu de l'angle de la TNCDC, est le parent pauvre de la profession et de la discipline du travail social dans la compréhension qu'en a la société en général.

Le modèle d'intervention des CDC prend aussi racine dans la théorie du travail social par les modèles de Rothman : celui-ci théorise l'approche de développement local, qui fait la spécificité du modèle des CDC et est également préconisée par une grande partie de l'action communautaire ainsi que l'économie sociale³.

Résumé de la contribution

Et donc à la question d'introduction des états généraux du travail social « Comment le travail social pourra-t-il répondre de manière engagée aux enjeux et aux besoins de la société québécoise en constante évolution et transformation ? », la TNCDC avance les pistes sur lesquelles elle est déjà engagée afin d'atteindre ces mêmes objectifs. Aussi, elle donnera des avenues possibles à la conjugaison des efforts de l'action communautaire et du travail social de façon large, notamment en favorisant une influence mutuelle entre la discipline et le milieu communautaire, mais aussi en favorisant l'appropriation du pouvoir d'agir par les membres de la profession afin qu'ils soient de réels vecteurs de changement social sur les enjeux actuels nécessitant une intervention afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. Ces enjeux comptent le logement, le transport, la fiscalité, le financement des services publics et de l'action communautaire, la centralisation des pouvoirs et le clientélisme.

Pour agir sur ces enjeux, nos propositions s'articulent autour de deux grands thèmes : l'action communautaire et la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

¹ Assemblée de l'ASSW, Définition internationale du travail social. 2014, Melbourne. Repéré à https://www.ifsw.org/wp-content/uploads/ifsw-cdn/assets/ifsw_111716-6.pdf

² TNCDC, Cadre de référence, 2012.

³ Adjji VAN DE SANDE, Michel-André BEAUVOLSK et Gilles RENAULT, *Le travail social : Théorie et pratiques*. Gaëtan Morin : Québec, 2002, p.251.



Sommaire des propositions

+ *Action communautaire et travail social*

1. Financer suffisamment les organismes communautaires autonomes et les processus collectifs.
2. Formaliser des canaux à l'échelle nationale afin que le travail social puisse soutenir le milieu communautaire.
3. Entamer une réflexion sur la pratique du travail social à partir des engagements de l'action communautaire autonome.
4. Documenter l'évolution de la présence du travail social dans le milieu communautaire.

+ *Le travail social dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion*

1. Analyser les politiques publiques qui touchent toute la société afin de mettre en lumière les discriminations ou les inégalités perpétuées ou accentuées.
2. Enseigner l'approche intersectionnelle.
3. Revendiquer maintenant des changements significatifs dans les politiques publiques.
4. Créer une campagne en collaboration avec les acteurs de processus collectifs démystifiant ceux-ci et mettant en lumière l'apport du travail social.
5. Créer un échange d'expertise entre les praticiens et les praticiennes en travail social et les personnes qui font de l'intervention collective sur le terrain dans une optique de formation continue.
6. Favoriser l'utilisation et la documentation des pratiques AVEC, à la fois dans des contextes d'enseignement, de recherche et de pratique.
7. Créer des canaux formels entre l'action communautaire et ses regroupements et les gens qui pratiquent la profession du travail social.

ACTION COMMUNAUTAIRE ET TRAVAIL SOCIAL

Le travail social et le milieu communautaire sont intrinsèquement liés depuis les balbutiements de ce dernier. L'avènement des comités citoyens dans les années 1960 et la séparation de l'État et de l'Église ont donné naissance à l'organisation communautaire⁴. Depuis, le travail social s'est intéressé et a investi le milieu communautaire au gré de la diversification de ses approches, que ce soit la création de services, la professionnalisation, le développement local ou l'économie sociale. Bien que le réseau des CDC se concentre sur le développement local, nous avons une préoccupation pour l'ensemble du milieu de l'action communautaire et constatons que la présence de personnes issues d'une formation en travail social dans les équipes de travail n'est pas aussi prédominante qu'elle l'était au début des années 2000⁵. L'OTSTCFQ mentionnait d'ailleurs en 2017 que 75 % des membres de l'Ordre évoluaient au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Bien que les réformes empêchent d'exercer la profession dans le respect de la philosophie du travail social⁶, on ne constate pas de retour dans le communautaire, bien au contraire. Depuis nombre d'années, il n'est de secret pour personne que les organismes communautaires sont une « pouponnière », un tremplin pour les jeunes en quête d'une première expérience professionnelle avant d'aller travailler dans le réseau public ou de réaliser un autre projet.

⁴ Louis FAVREAU, Le travail social au Québec (1960-2000) : 40 ans de transformation d'une profession. *Nouvelles pratiques sociales*, 13(1), 2000, p.31. Repéré à <https://doi.org/10.7202/000004ar>

⁵ Ibid, p.40.

⁶ Luc TROTIER, Qui profite de la réforme en santé ? *Mots sociaux*, 2017. Repéré à <https://www.otstcfa.org/mots-sociaux/actualites/qui-profite-de-la-reforme-en-sante/>



L'action communautaire autonome (ACA), miroir de la pratique en travail social

De nombreux parallèles peuvent être faits entre les valeurs du travail social et les caractéristiques de l'action communautaire autonome.

Plusieurs approches d'intervention de l'ACA ont été théorisées pour le bienfait de la formation en travail social. C'est notamment le cas de l'approche de l'alphabétisation militante de Paulo Freire dans le domaine de l'éducation populaire ; c'est aussi le cas de l'*empowerment*⁷. Le mouvement de l'ACA place d'ailleurs toujours cette dernière au centre de ses principes en faisant référence à la participation citoyenne et à une offre de services alternatifs qui inclut la population dans la recherche de solutions à ses problèmes⁸. Aussi, l'ACA protège et valorise son autonomie quant à ses missions, ses approches et ses valeurs ; cela fait écho aux préoccupations de la pratique en travail social dans les présents états généraux. De plus, le milieu communautaire est reconnu pour ses pratiques de gestion à dimension humaine qui correspond à son désir de transformer les rapports sociaux⁹.

La pratique du travail social s'actualise également dans l'analyse critique du contexte social et considère que le bien-être social ne relève pas que d'une responsabilité individuelle, mais bien collective. L'on peut observer cette posture par les théories et pratiques considérées comme certains fondements du travail social : la théorie marxiste, la théorie des systèmes et l'approche structurelle conflictuelle¹⁰. Le travail social, dans un mode d'intervention collective, veut donc tendre vers une société où les ressources sont distribuées de façon que les personnes aient accès à un minimum afin de répondre ensuite adéquatement à leurs besoins de façon autonome. Du côté de l'action communautaire autonome, on vise la transformation sociale. Cette transformation pointe elle aussi vers « l'amélioration du tissu social, des droits et de la qualité de vie »¹¹.

Les fonctions de transformation sociale du travail social peuvent prendre vie dans le mouvement de l'action communautaire autonome. Cette dernière a tout à fait besoin de praticiens et praticiennes qui partagent les valeurs et ont reçu la formation permettant de comprendre et d'agir sur les processus et les problèmes sociaux.

Les enjeux de l'ACA

Si le fait de pratiquer au sein d'un mouvement tel que l'ACA est si riche pour les personnes qui ont choisi le travail social, alors pourquoi la composition des équipes de travail des organismes communautaires ne le reflète-t-elle pas vraiment ?

S'il fallait encore le démontrer, la période pandémique a su mettre en lumière l'apport essentiel du milieu communautaire et son rôle de maillon incontournable du filet social québécois. Or, pour favoriser la participation des organismes communautaires autonomes au développement du pouvoir d'agir individuel et collectif, encore faut-il qu'ils aient les ressources suffisantes pour le faire.

L'adoption du *Plan d'action gouvernemental en action communautaire* (PAGAC) est certes une avancée notable sur le plan de la reconnaissance et il a notamment permis de mieux soutenir certains

⁷ William A. NINACS, *Empowerment et service social : approches et enjeux*. *Service social*, 44(1), 1995, 69–93. Repéré à <https://doi.org/10.7202/706681ar>

⁸ RQ-ACA, L'action communautaire autonome. Repéré à <https://rq-aca.org/aca/>

⁹ Nancy GUBERMAN, Danielle FOURNIER, Josée BELLEAU, Jennifer BEEMAN et Lise GERVAIS, Des questions sur la culture organisationnelle des organismes communautaires. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(1), 1994, p.53. Repéré à <https://doi.org/10.7202/301251ar>

¹⁰ Adjji VAN DE SANDE, Michel-André BEAUVOLSK et Gilles RENAULT, *Le travail social : Théorie et pratiques*. Gaëtan Morin : Québec, 2002, 272 p.

¹¹ RQ-ACA, L'action communautaire autonome. Repéré à <https://rq-aca.org/aca/>



secteurs. Toutefois, la réponse gouvernementale aux besoins de l'action communautaire autonome est encore loin d'être satisfaisante et il reste un travail important à faire sur le plan du financement à la mission des organismes communautaires, alors que les groupes sont rendus à un *point de rupture*¹².



En effet, le sous-financement chronique des missions, conjugué à des équipes de travail réduites qui sont surchargées et épuisées et qui peinent à répondre aux demandes exacerbées par la crise sanitaire, mène certains groupes vers des interruptions d'activités, voire vers des fermetures. Les besoins financiers des groupes communautaires dans un contexte d'inflation record et de non-indexation restent considérables.

Afin qu'ils puissent poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins des populations les plus fragilisées et le faire dans des conditions acceptables pour les travailleurs et travailleuses, les groupes communautaires ont besoin d'être soutenus financièrement, et ce de manière substantielle, récurrente et avec l'indexation des subventions. Ils ont plus que jamais besoin des **255,6 millions \$ manquants réclamés par le mouvement en matière de financement récurrent à la mission globale**¹³.

Dans ce contexte, il est aisé de comprendre pourquoi une personne désireuse de faire carrière tout en ayant une certaine qualité de vie et en prenant soin de sa santé mentale peut faire le choix déchirant d'aller ailleurs, qu'elle soit issue du domaine du travail social ou non. Tandis que l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux rend de plus en plus difficile une pratique du travail social conforme aux valeurs qui la sous-tendent et que le milieu communautaire peine à offrir des conditions de travail décentes à son personnel, la pratique autonome est en plein essor au Québec. Sans prétendre à un lien absolu de cause à effet, il est intéressant d'examiner les causes de l'augmentation de la pratique autonome, mais aussi l'évolution de la participation des praticiens et praticiennes du travail social au sein de l'action communautaire autonome.

Pistes de solution

Bien sûr, à la lumière des informations ci-haut, la valorisation de la profession du travail social au sein de l'action communautaire passe par un **financement suffisant des organismes et des processus collectifs**. Ainsi, en conjuguant des sommes correspondant aux besoins avec des pratiques de gestion axées sur la valorisation de la main-d'œuvre, les conditions de travail pourraient être plus attrayantes et créer un environnement de travail où l'épuisement et le roulement sont moins chose quotidienne.

Les programmes d'études font déjà connaître la pratique de l'action communautaire aux étudiant.e.s. Or, **formaliser des canaux afin que le travail social puisse soutenir l'action communautaire** serait une piste intéressante. Des exemples de collaboration existent déjà, et nous souhaitons favoriser les initiatives qui

¹²Julie Nicolas, *Point de rupture ! : impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome*. Montréal, Observatoire de l'ACA, 2022. [En ligne]. Repéré à : https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2022/05/OACA_Rapport-sondage-2021.pdf

¹³Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), (page consultée le 21 avril 2023) [En ligne] repéré à <https://rq-aca.org/2023/02/01/consultations-pre-budgetaires-2023-2024-le-mouvement-communautaire-interpelle-le-ministre-des-finances/>



sont une valeur ajoutée pour le communautaire et qui permettent aux futurs praticiens et praticiennes de considérer le milieu comme un levier intéressant pour leur pratique. Concrètement, cela peut passer par des projets ponctuels afin de **soutenir des processus collectifs** (ex. analyse d'une communauté), analyse des besoins des membres afin de **bonifier les services offerts**, ou tout simplement **bonifier les pratiques d'intervention** pour des organismes confrontés de plus en plus à de multiples problématiques. Pour ce faire, une collaboration avec les regroupements, dont la TNCDC, permet d'avoir une vue d'ensemble des besoins sur le terrain ainsi que de faire bénéficier, si possible, de l'aide précieuse du travail social sur tout le territoire québécois.

L'action communautaire autonome peut aussi soutenir la pratique du travail social. **En entamant une réflexion collective sur les engagements proposés par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)**¹⁴, il est possible de réfléchir à la pratique et aux valeurs du travail social dans une visée de transformation sociale. En plus de s'approprier les fondements de l'action communautaire, cette réflexion permettrait également aux praticiens et praticiennes de reconnecter avec les aspects collectif et transformationnel du travail social.

Enfin, une avenue permettant de bonifier l'analyse pour le futur serait de **documenter l'évolution de la présence du travail social dans le milieu communautaire**.

TRAVAIL SOCIAL ET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION

Mise en contexte

La TNCDC a, dans les dernières années, précisé son positionnement à l'égard de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale au Québec. Ce positionnement a culminé en un [mémoire adressé au gouvernement](#) dans le cadre de la consultation publique pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Forte des réflexions collectives de son réseau, la TNCDC a formulé quinze recommandations en plus de camper un cadre conceptuel comprenant divers indicateurs ainsi que des définitions reflétant sa position. Sans reprendre l'entièreté du travail accompli dans cette démarche, nous mettons ici certains éléments en lumière en faisant des liens avec le rôle du travail social dans cette lutte sociale.

Définitions de la TNCDC

La pauvreté est un état dans lequel se trouvent les personnes qui ont de la difficulté à couvrir leurs besoins de base, tels que se loger, se nourrir, se vêtir, se déplacer et se soigner. Cette situation contraint certaines personnes à vivre dans une situation de survie. La pauvreté désigne également un manque de moyens, de choix ou de pouvoir qui a un impact sur la santé, la dignité et l'épanouissement des personnes.

L'exclusion sociale est la marginalisation, la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société.

Pauvreté et exclusion sociale

Les personnes vivant dans la pauvreté sont victimes de préjugés et de discrimination qui peuvent les empêcher d'exercer le rôle qu'elles ont envie de jouer dans la société. La pauvreté est, de ce fait, un facteur important d'exclusion sociale. L'exclusion, quant à elle, peut accentuer la pauvreté. C'est ainsi dire que l'une renforce l'autre et vice-versa, dans un processus dynamique qui nuit à la cohésion sociale.

¹⁴ RQ-ACA, déclaration de l'ACA, repéré à <https://rq-aca.org/declaration-aca/>



La pauvreté et l'exclusion sociale sont causées par les structures socioéconomiques en place et par des politiques publiques et des programmes sociaux inadéquats. **Éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale est un choix de société. C'est une responsabilité publique et collective.**

La responsabilité publique

Le réseau des CDC considère que le gouvernement du Québec a un rôle de premier plan à jouer dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale par des mesures structurantes qui ont un réel impact sur les conditions de vie des personnes. La prise en charge collective ne peut, à elle seule, avoir un impact significatif et durable sur les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Comme le mentionnent Sylvain Lefèvre, Gérard Boismenu et Pascale Dufour dans leur recherche, « On ne saurait aborder la pauvreté et les inégalités comme un "raté", plus ou moins inattendu ; il faut y voir davantage le produit d'arbitrages politiques et de configurations socioéconomiques, autrement dit de "choix de société" ¹⁵ ». Or, la société québécoise, par sa loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, a fait le choix de mettre en place une stratégie visant à atteindre cinq buts, dont ceux **d'améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles vivant dans la pauvreté ou exclues socialement et de réduire les inégalités pouvant nuire à la cohésion sociale**. Ces deux buts sont ceux qui demandent un certain courage politique afin de mettre en place des mesures qui permettent de les atteindre. En plus de s'engager par une loi, en tant que signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Québec reconnaît « le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ¹⁶ ».

Agir sur les politiques publiques

Dans le contexte où le gouvernement a un rôle à jouer pour mettre en place des mesures ambitieuses, la société civile a aussi un rôle à jouer afin de l'encourager dans cette voie. À ce compte, il est possible de constater l'engagement de l'OTSTCFQ au début du 3^e plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui propose un dossier assez complet sur le sujet¹⁷. Depuis 2018, quel rôle ont joué le travail social et les personnes qui le pratiquent dans l'analyse critique des politiques sociales, dont le plan d'action nommé précédemment ? Quels sont l'intérêt et le pouvoir d'agir des praticiens et des praticiennes qui œuvrent au sein de la fonction publique ? Reste-t-il de l'espace pour canaliser l'indignation face à la non-réalisation de certains droits à l'extérieur des milieux militants ? Dans les fiches introductives des présents états généraux, les politiques identifiées comme celles qui concernent directement le travail social, outre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, concernent plutôt l'aide à la personne. En effet, le travail social a beaucoup à apporter dans la réflexion sur l'aide médicale à mourir et sur la protection de la jeunesse. Or, les politiques publiques de façon plus large semblent dans l'angle mort d'une analyse approfondie par des professionnel.le.s du travail social.

¹⁵Sylvain Lefèvre et al, *La pauvreté : Quatre modèles sociaux en perspective*, [Fichier PDF]. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2011, p.15. Repéré à <https://doi.org/10.4000/books.pum.4399>

¹⁶Nations unies, (page consultée le 18 avril 2023) [En ligne] <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>

¹⁷ OTSTCFQ, *Pauvreté, inégalités, exclusion et travail social*, 2018. Repéré à <https://www.otstcfa.org/l-ordre/evenements-et-campagnes/le-travail-social-dans-tous-ses-etats/pauvrete-inegalites-exclusion-sociale-et-travail-social/le-chemin-a-parcourir-et-les-options-possibles/>



Un problème social qui demande une intervention collective

Bien que l'intervention gouvernementale soit une part nécessaire de la solution, à l'instar des personnes qui œuvrent en travail social, la TNCDC croit à l'autodétermination des populations et à la prise en charge collective. Plus précisément, le réseau des CDC croit que le développement social est un moyen de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires, pour peu que la finalité de l'action collective concertée soit l'amélioration des conditions de vie des individus en tenant compte des réalités particulières des plus vulnérables.

Le réseau des CDC est bien au fait de la complexité de la discipline de l'intervention collective, qu'elle soit décrite comme un mode d'intervention du travail social, ou de façon plus large, comme une activité des instances de concertation. Ces structures sont difficiles à expliquer au public, même pour quelqu'un qui y agit au quotidien. Nous voyons ici un frein à l'atteinte du plein potentiel de transformation sociale du travail social parce que la conception même de celui-ci dans la sphère publique est reliée à la relation d'aide. Les personnes qui deviendront praticiens et praticiennes le deviendront en grande partie afin de pratiquer cette discipline ; les personnes qui veulent « changer le monde » et contribuer à l'amélioration de leur milieu de vie ne savent pas nécessairement que les outils du travail social peuvent les aider dans cette voie. D'autre part, il peut exister une certaine méconnaissance du lien entre le travail social et les notions d'intervention collective par une partie des personnes clés en accompagnement de processus collectifs ou bien par les personnes qui pourraient en avoir besoin pour structurer une intervention collective. Bien que des connaissances soient développées dans ce créneau particulier, bien des théories déjà recensées par les programmes de travail social peuvent jeter la lumière ou bonifier certains processus.

Pistes de solution

Pour apporter l'expertise du travail social dans les politiques publiques touchant davantage des dimensions collectives, la TNCDC encourage **l'analyse des politiques publiques qui touchent toute la société afin de mettre en lumière les discriminations ou les inégalités perpétuées ou accentuées. Pour cela, les pratiques actualisées en travail social doivent permettre aux professionnel.le.s de demain de mener une analyse intersectionnelle.**

Du côté de la TNCDC, voici quelques recommandations émises au gouvernement qui seraient porteuses de transformation sociale et d'amélioration des conditions de vie au Québec.

Assurer la couverture des besoins de base par un revenu minimum garanti pour tous et toutes correspondant minimalement au montant de la MPC.

Assurer l'accès à des services publics universels et gratuits.

Financer le logement social, notamment par la réactivation et l'amélioration du programme AccèsLogis.

Déployer une politique nationale en logement.

Financer de façon substantielle et récurrente la tarification sociale en transport en commun en l'intégrant dans un tout cohérent avec un meilleur accès et une meilleure desserte.

Revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse.¹⁸

Ici, il convient de répondre à l'une des questions des états généraux : comment miser davantage sur l'intervention de groupe et collective en travail social ?

L'enjeu nommé précédemment sur la représentation du travail social dans la sphère publique mène à réfléchir à des solutions qui l'atténuent. Au même titre que le Comité sectoriel de main-d'œuvre en

¹⁸ TNCDC, Entre responsabilité publique et prise en charge collective : un équilibre à atteindre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2023. Repéré à https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2023/05/TNCDC_MemoirePlandelutte-VF-1.pdf



économie sociale et action communautaire (CSMO-ÉSAC) qui mène une campagne pour faire rayonner le métier d'intervention spécifiquement dans le domaine de l'action communautaire et de l'économie sociale¹⁹, il serait intéressant de **créer une campagne qui met en lumière l'apport du travail social dans les processus collectifs**. Du même coup, **éduquer la population sur ces processus est un défi, mais pourrait amener des collaborations intéressantes avec les organisations concernées**.

En complément, des canaux et des collaborations nouvellement créées permettraient peut-être un **échange d'expertise avec les personnes qui font de l'intervention collective au quotidien** sans nécessairement posséder une formation en travail social. Il est possible de faciliter la formation continue des praticiens et praticiennes tout en soutenant les processus collectifs dans une approche de coconstruction du savoir. Il est intéressant de noter que les compétences en relation d'aide sont aussi utiles dans les processus collectifs et que rares sont les programmes de formation qui conjuguent les deux. Parions ici qu'une incursion dans le monde des CDC et du développement local offre des opportunités de carrière aux quatre coins du Québec pour des professionnel.le.s avides d'intervention collective.

Le guide [L'AVEC, pour faire ensemble](#) est un outil précieux qui adresse les enjeux et les effets que l'on peut envisager dans une démarche collective, mais qui fournit également des outils concrets pour accompagner les processus collectifs. Une autre avenue intéressante pour valoriser l'intervention collective et la lier à des pratiques par et pour serait de **favoriser l'utilisation et la documentation des pratiques AVEC, à la fois dans des contextes d'enseignement, de recherche et de pratique**.

Encore ici, **créer des canaux formels entre l'action communautaire et ses regroupements et les gens qui pratiquent la profession du travail social** permettrait d'analyser, de documenter et de mener les luttes sociales sur la base de nouvelles solidarités.

CONCLUSION

La TNCDC se considère sans contredit une actrice du travail social au Québec, du fait de sa mission, de ses valeurs, et de ses orientations. Elle invite humblement les acteurs et actrices du travail à cultiver l'indignation constructive visant le changement social en continuant à favoriser l'intervention collective dans une perspective de développement local, mais aussi en prenant position sur la place publique afin de dénoncer les injustices.

Des moyens sont à notre disposition pour faire rayonner le travail social non seulement comme profession, mais comme outil de transformation sociale. Pour ce faire, la TNCDC entretient la conviction qu'il est possible de démocratiser les pratiques afin que toutes les parties prenantes des processus collectifs puissent avoir accès à ce levier... pour changer le monde !

¹⁹ CSMO-ÉSAC, Projet national de promotion et valorisation des métiers et professions de l'intervention en ÉSAC, 2023. Repéré à [https://www.csmoesac.ac.ca/pages/faire-carriere-en-esac/partenariats-et-projets#:~:text=Le%20projet%20Fleurir%20des%20vies,march%C3%A9%20du%20travail%20\(CPMT\)](https://www.csmoesac.ac.ca/pages/faire-carriere-en-esac/partenariats-et-projets#:~:text=Le%20projet%20Fleurir%20des%20vies,march%C3%A9%20du%20travail%20(CPMT))